



Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL
Siège social : rue du Luxembourg, 15 – 6900 Marche-en-Famenne
Courriel : fewassm@gmail.com

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 février 2019

Présents :

Geoffrey BLAFFART, Isabelle CAMMARATA, Chantal DAMBLY, Catherine DUNGELHOEFF, Laurence LICOUR, Francis PITZ, Alain ROZENBERG, Benoit VAN TICHELEN

Excusés :

Isabelle LINKENS (procuration à Benoit VAN TICHELEN), Sophie MEUNIER (procuration à Isabelle CAMMARATA), Gwenaëlle LEFEBVRE (procuration à Catherine DUNGELHOEFF), Michaël DEMELENNE.

Absents :

Salvatore LORIA, Frédéric TORNABENE

1. Approbation du PV du CA du 15 janvier 2019

Au point 5, permanent : ajouter : *le candidat sélectionné sera présenté et validé par le CA.*

Le PV est approuvé

2. Retour de l'AG du 29 janvier 2019

Grande présence des Membres qui venaient aux nouvelles, avec des inquiétudes mais peu ont pris la parole *mais plusieurs ont demandé qu'un courrier soit adressé au Cabinet pour ne pas rester dans l'incertitude d'un passage en 2^{ème} lecture.*

Au niveau de notre communication, nous devons être plus pédagogique: présenter le processus, d'où on part, où on est arrivé, les + les -, ce qui a changé, ce qu'on revendiquait et qu'on n'a pas obtenu.

Concernant la vision politique qui paraît encore floue pour certains, elle est claire : Placer les SSM dans la réforme des soins de santé mentale pour adultes (107). Il reste la question de l'articulation avec la réforme enfant/adolescent.

Il faut préciser aux membres que nous ne sommes pas dans un processus de négociation mais bien dans une demande d'avis.

3. APD

Commentaires et questions, débat sur l'APD entre les membres du CA qui se font également porteur de la parole de leur équipe.

- Le suivi psy obligatoire *tel que décrit dans l'APD* n'a pas toujours de sens et peut mettre en concurrence les membres des équipes.
- Concernant l'évaluation, est-ce qu'on l'accepte tel quel ou peut-on amener des aménagements. Si le Décret ne s'occupe pas des modalités, doit-il s'occuper de la temporalité ?
- Impression des équipes cliniques de ne pas être entendues
- Concernant le tarif intermédiaire, c'est au patient de prouver qu'il peut en bénéficier.
- « ce qui n'est pas interdit est permis » on peut donc demander 11€ et tenir compte des interventions des mutuelles

RQ : l'Aviq est en accord avec le Cabinet concernant le suivi psy obligatoire

La question est posée au CA *de son soutien au texte de l'APD. Ensuite la question est posée au CA de la poursuite de la participation au groupe de travail .*

Vote : 9 oui, 1 non, 1 abstention

Il est décidé :

- De participer au groupe de travail à titre conservatoire jusqu'à l'AG du 15 mars
- D'écrire à la Ministre concernant les points d'attention suivants :
 - . pour le tarif intermédiaire, ajouter « à la demande de l'utilisateur »
 - . pour l'évaluation ajouter la notion de temporalité
 - . ajouter la dérogation pour les SSM qui n'ont pas de psychiatre (agrément en danger)

4. Retour de l'AVIQ

Différents points sont abordés lors de la réunion du 1/2/2019

- Le cadastre se fera d'avril à mai sans possibilité de report
- La 1^{ère} avance devrait arriver début mars
- Clarification de la communication : la Féwassm appuiera les demandes de l'AVIQ mais ne sera pas l'intermédiaire entre l'AVIQ et les services
- Les inspecteurs n'ont pas accès au contenu du dossier, uniquement aux données administratives. Les fiches épidémio n'en font pas partie. Faut-il demander un avis juridique sur ce qui est permis en terme d'inspection ? question à affiner.
- Un groupe de travail va se constituer sur la récolte des données transversales liées aux différentes compétences transférées au Fédéral. La Féwassm va faire offre de candidature et déléguera des représentants. Appel aux membres sera fait.

5. Etude KCE

Le point est reporté

6. Newsletter

Listing des points à mettre dans la newsletter.

7. Engagement du permanent/coordonateur (point ajouté à l'ordre du jour)

7 candidatures sont retenues, les auditions auront lieu le 22/2

Le ou les candidats retenus seront proposés au CA. Un 2^{ème} entretien sera proposé par le comité de sélection et 2 ou 3 membres du CA.

8. Divers

- ✓ Unipso : attention à être dans les temps pour transmettre le rapport d'activité
- ✓ Commission santé mentale : demandes financières pour l'informatisation, la formation, le testing, l'infrastructure (voiture)
- ✓ Appel à projet
« Promotion de la santé et accompagnement des détenus en matière de santé mentale , de gestion des assuétudes et de réduction des risques dans les prisons en Wallonie ». Une séance d'information est organisée par la Fédito le 1^{er} mars de 9h30 à 12h30 au Cresam . Catherine Dunglehoff y participera.

Le CRéSaM mène une action de sensibilisation auprès des médias soutenue par la Fondation Roi Baudoin. Elle cherche à encourager le développement d'une communication non stigmatisante autour des troubles psychiques. Le projet consiste à rencontrer des journalistes au sein de leur rédaction avec des usagers et des professionnels de la santé mentale dans le but d'attirer leur attention sur l'impact des mots et des images en santé mentale. Il s'agit aussi de connaître l'intérêt des médias et leurs contraintes dans le traitement de ces questions, d'investiguer leurs éventuelles attentes vis-à-vis du monde de la santé mentale. Le travail s'appuie sur une expérience similaire menée en Flandre en 2018.

Le CA est levé